



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77
Présents : 59
Votants : 71 (dont 12
procurations)

N°26 I/

OBJET :

**COMMISSION
DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL**

**DÉSIGNATION DES
REPRESENTANTS DE
VICHY
COMMUNAUTÉ**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 29 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée

le : 29 JUIL. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté,

Vu le Code du Commerce et notamment son article L 751-2 II 1,

Vu la loi relative à l'Artisanat, au Commerce et aux Très Petites Entreprises (ACTPE) en date du 18 juin 2014,

Considérant que la Commission départementale d'Aménagement Commerciale (CDAC) est chargée d'examiner les demandes d'autorisation commerciales,

Considérant que les CDAC se composent de 14 membres 7 personnalités qualifiées et 7 élus au titre desquels siègent :

- Le maire de la commune d'implantation ou son représentant ;
- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ou son représentant ;
- Le président de l'EPCI chargé du SCOT dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant.

Considérant que lorsque l'un des élus détient plusieurs des mandats susvisés, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats,

Considérant qu'il appartient alors à l'organe délibérant dont il est issu de désigner son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger,

Considérant que Monsieur le Président ne pouvant siéger à la CDAC au titre de trois mandats, il appartient au Conseil Communautaire de désigner deux représentants appelés à le représenter au sein de la CDAC au titre de son mandat de président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et de président de l'EPCI en charge du SCOT,

Propose au Conseil Communautaire :

- désigner Monsieur Jean-Sébastien LALOY en tant que représentant de Monsieur le Président auprès de la CDAC au titre de son mandat de président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et Monsieur Jean ALMAZAN comme suppléant

- de désigner Monsieur Frédéric AGUILERA en tant que représentant de auprès de la CDAC au titre de son mandat de président de l'EPCI en charge du SCOT et Monsieur François SENNEPIN comme suppléant.

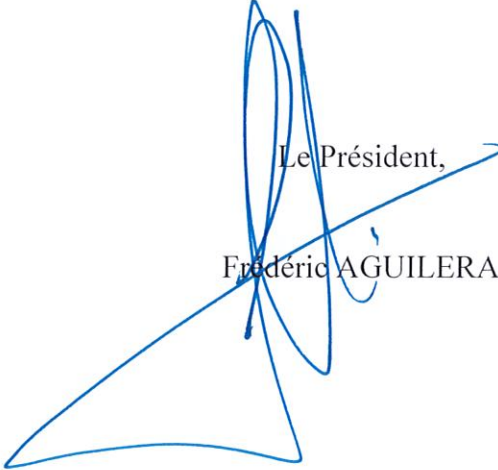
Après en avoir délibéré, et compte tenu du fait qu'aucun autre conseiller communautaire n'a déposé de candidature, le Conseil Communautaire :

- Approuve ces désignations,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 23 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,
Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 26 I/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/07/2020

Objet de l'acte : COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE VICHY COMMUNAUTE

.....
Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 29/07/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 23JUIL2020_26I

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23JUIL2020_26I-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 26I.pdf (99_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020_26I-DE-
1-1_1.pdf)